



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services

Question écrite n° 74792

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au budget sur les tarifs bancaires. En effet, dans son étude annuelle sur les tarifs bancaires, publiée mardi 12 mars, la Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV), association de consommateurs, dénonce la tarification sanction appliquée par les établissements de crédit aux incidents de paiement et opérations exceptionnelles (frais d'opposition, de rejet de chèque, de saisie, de compte inactif...). De plus, à part les formules de chèques, tous les services bancaires sont payants en France et notamment, de plus en plus fréquemment, les retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de banques concurrentes sont maintenant facturés par plusieurs établissements : outre BNP-Paribas, certaines banques du groupe des Banques populaires et caisses régionales de Crédit agricole font payer ces retraits dits déplacés, à raison de 1 euro en moyenne par opération. Il lui demande son sentiment sur ces mesures qui limitent la liberté du consommateur.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74792

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2002, page 1740